

E.H.P.A.D. Résidence « Val de Neste »

Groupe SCAPA

65150 SAINT LAURENT DE NESTE

tél. : 05.62. 40.18.29

fax. : 05.62.98.16.84.

residencevaldeneste@orange.fr

LIVRET D'ACCUEIL



Bienvenue

Le mot de la direction

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

*Vous avez pris contact avec notre Résidence et nous vous en remercions.
Ce document a pour but de vous présenter l'organisation et le fonctionnement de
notre établissement et d'y faciliter votre accueil et votre adaptation.*

*Faire de votre séjour au « Val de Neste » un temps de vie et sérénité sera notre
objectif quotidien.*

*Nos fonctions et nos missions sont basées sur le respect des principes de la Charte
des droits et libertés de la personne âgée dépendante. Nous garantissons à toute
personne accueillie le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son
intimité et de sa sécurité. Nous mettons tout en œuvre pour respecter vos souhaits
et vos habitudes de vie et maintenir voire restaurer votre autonomie.*

Nous sommes à votre disposition pour vous offrir le meilleur séjour possible.

*Bien entendu, nous sommes à votre écoute pour toute information ou réclamation
concernant votre séjour au « Val de Neste ».*

*Nous sommes heureux de vous accueillir dans votre nouveau lieu de vie où nous
vous souhaitons la bienvenue.*

Le chef d'établissement, le personnel et les résidents du « Val de Neste ».

L'établissement

C'est à 467 mètres d'altitude, au cœur de Saint-Laurent de Neste, commune de 839 habitants, à quelques pas de la Maison du Savoir et de la Poste, que la Résidence « Val de Neste » vous accueille.

Ouverte le 1^{er} avril 2009, la Résidence « Val de Neste » est un établissement privé associatif relevant des dispositions du code de l'action sociale et des familles. Elle dispose de 55 lits répartis en 4 espaces :

- Baronnies
- Louron
- Nistos
- Aure

La Résidence « Val de Neste » est gérée par l'association, loi 1901, GROUPE SCAPA, présidée par Madame Anne-Marie SAINT-MARTIN et dirigée par Monsieur Pierre-Marie VARACHAUD, Directeur Général. La Résidence est dirigée par Madame Isabelle POISSON, Chef d'établissement.

La Résidence « Val de Neste » est un lieu de vie qui accueille, sauf dérogation, des personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple, valides ou en perte d'autonomie et leur propose un accompagnement personnalisé.

Elle est habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.) et de l'allocation logement.

Les personnes originaires de la commune de Saint Laurent de Neste et du Canton de Saint Laurent de Neste sont accueillies en priorité ainsi que les personnes ayant de la famille proche dans le canton de Saint-Laurent de Neste. Mais, dans la limite des places disponibles et dans le respect des capacités de prise en charge de l'établissement, des personnes originaires d'autres cantons ou départements peuvent également être accueillies au Val de Neste.

Votre admission

Toute personne qui envisage son admission au « Val de Neste » peut demander à en faire une visite préalable auprès de la direction.

L'admission est prononcée au fur et à mesure des vacances de chambres par le chef d'établissement sur présentation d'un dossier administratif et médical et après avis du médecin coordonnateur, de l'infirmière coordonnatrice et de la psychologue de la Résidence.

L'admission est obligatoirement formalisée par la signature d'un contrat de séjour et la remise du règlement de fonctionnement de l'établissement.

Un registre des réclamations et satisfactions est à votre disposition et à celle de vos familles à l'accueil. Une réponse écrite est systématiquement apportée aux résidents ou à leurs familles.

Lors de votre admission, nous vous demandons de désigner un « **réfèrent familial** » parmi vos proches. Cette personne sera notre interlocuteur privilégié dans le cas où vous seriez dans l'incapacité d'exprimer votre volonté ou de recevoir une information. Elle pourra, si vous le souhaitez, vous accompagner dans vos démarches et dans vos prises de décisions. C'est elle que nous informerons dans le cas où vous seriez hospitalisé ou si votre état de santé se dégradait.

Sa désignation est valable pour toute la durée de votre séjour à Las Arribas mais elle est révocable à tout moment.

Le Conseil de la vie sociale (anciennement Conseil d'établissement) vous permet ainsi qu'à vos familles de vous exprimer et d'être associés au fonctionnement de la Résidence. Il se réunit trois fois par an. Ses comptes – rendus sont portés à votre connaissance par voie d'affichage dans le hall d'entrée de la Résidence et adressés à vos proches par courrier.

Le personnel

Pour vous accueillir et vous accompagner tout au long de votre séjour au Val de Neste, Madame Isabelle Poisson, chef d'établissement dirige une équipe pluridisciplinaire composée de :

- un médecin coordonnateur,
- une psychologue,
- un animateur,
- une infirmière coordinatrice,
- des infirmières diplômées d'Etat,

- des aides-soignants et aides médico-psychologiques diplômés,
- des agents des services logistiques,
- deux veilleuses de nuit,
- deux aides-soignants de nuit,
- un homme d'entretien,
- deux secrétaires.

En l'absence du chef d'établissement, un référent site prend toute décision concernant la continuité du service.

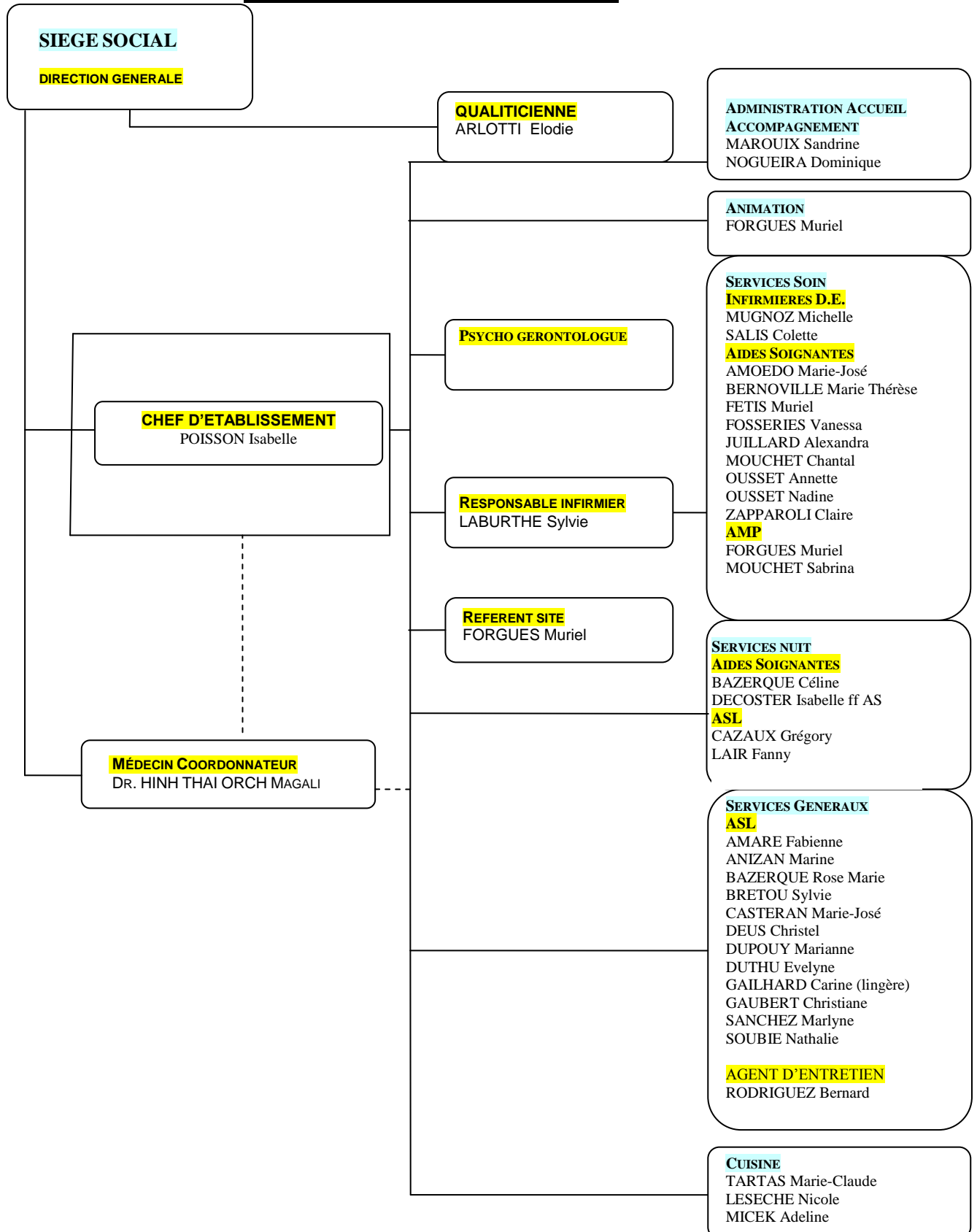
Toute l'équipe est à votre écoute pour toute question concernant votre séjour parmi nous. Votre prise en charge sera assurée dans le respect de vos libertés fondamentales.

Dans la semaine suivant votre admission, nous vous présenterons vos référents institutionnels. Ces salariés vous accompagneront dans votre découverte de la Résidence.

Tout au long de votre séjour au Val de Neste, ils seront vos interlocuteurs privilégiés et ceux de vos proches pour toute question concernant votre quotidien. Ils participeront à l'élaboration et à la mise en œuvre de votre projet de vie, projet ayant pour objectif de cerner vos attentes et vos besoins afin de vous offrir le meilleur accompagnement possible.

E.H.P.A.D RESIDENCE VAL DE NESTE

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



Votre confort

Une fois votre admission prononcée, vous êtes domicilié au « Val de Neste ».

La Résidence a le souci de favoriser le maintien des liens familiaux et amicaux.

Les visites de vos proches sont possibles de 8h00 à 21h00 avec possibilité de restauration sur réservation. Ils peuvent être accompagnés d'un animal de compagnie tenu en laisse et muselé si nécessaire.

Les visites sont possibles en dehors de ces horaires à condition de prévenir au préalable. Toutefois, les visiteurs ne doivent pas troubler la sérénité des lieux ni en gêner le fonctionnement.

Vous pouvez inviter votre famille ou vos amis à partager votre repas moyennant une participation financière (prévenir l'accueil au minimum 24 heures à l'avance). Le prix de ce repas est affiché dans l'entrée principale de la Résidence et se règle d'avance au secrétariat.

Vos proches peuvent prendre de vos nouvelles par téléphone (05.62.40.18.29). Mais afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'établissement, il est recommandé d'appeler de préférence entre 11h00 et 11h45 et entre 14h30 et 17h45.

Les absences de un à plusieurs jours sont également autorisées sous réserve de prévenir le personnel pour ne pas créer d'inquiétudes inutiles.

Conformément à la législation, il est interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.

Votre chambre

La Résidence dispose de 55 chambres dont 2 chambres doubles réservées en priorité aux couples et 11 chambres situées en secteur sécurisé destinées à l'accueil de personnes désorientées.

Toutes les chambres sont de plain pied et bénéficient d'un accès direct sur le jardin ou d'un balcon.

Les chambres disposent d'un placard mural avec penderie, d'une salle de bain accessible aux personnes à mobilité réduite équipée d'un armoire de toilette, d'un WC et d'un système d'appel directement relié au bip du personnel soignant. Les chambres doubles comprennent en outre un hall d'accueil et une pièce de vie avec un coin kitchenette.

En dehors du mobilier fourni par l'établissement, toutes les chambres sont équipées d'une prise de télévision, d'un téléphone et de volets électriques commandés à la tête du lit.

Vous êtes fortement incités à personnaliser votre chambre. Notre homme d'entretien est d'ailleurs à votre disposition pour vous aider à vous approprier votre espace.

Pour des raisons de sécurité, les briquets, allumettes, bougies et autres sources de chaleur sont strictement interdits dans les chambres.

Votre correspondance

Le courrier est distribué quotidiennement par le personnel du secrétariat.

Voici votre adresse :

Monsieur ou Madame X
Résidence Val de Neste
EHPAD du Groupe SCAPA
Chemin du Clouzet
65150 SAINT LAURENT DE NESTE

L'établissement est situé à deux pas de la Poste mais si vous le souhaitez vous pouvez déposer vos envois suffisamment affranchis au secrétariat qui en assurera l'expédition.

Votre chambre est équipée d'un téléphone. Vous devez payer vos communications.

L'entretien

Le ménage des espaces communs et de votre chambre est effectué tous les jours par le personnel de l'établissement en respectant les protocoles d'hygiène établis.

Un ouvrier d'entretien spécialisé assure toutes les réparations courantes.

Votre hygiène, votre beauté

En fonction de votre état de santé, votre toilette peut être assurée par le personnel soignant de l'établissement dans le respect de votre intimité.

Un espace beauté est situé dans l'espace « Baronnie »

Des coiffeurs interviennent régulièrement sur rendez-vous pris auprès du secrétariat. Leurs tarifs sont affichés à l'espace beauté.

Vous avez également la possibilité de vous rendre en ville dans le salon de coiffure de votre choix ou de faire venir le coiffeur de votre choix qui disposera de l'espace beauté ou pourra vous coiffer dans votre chambre selon vos désirs.

Dans tous les cas, le coût de cette prestation sera à votre charge.

Une esthéticienne diplômée intervient régulièrement sur rendez-vous pris au secrétariat. Bien entendu, vous pouvez aussi faire intervenir l'esthéticienne de votre choix ou vous rendre en ville dans le salon de beauté qui vous convient.

Le culte

La liberté de conscience est respectée, la pratique religieuse ou philosophique est facilitée à ceux qui le désirent. Il est possible de demander la visite de représentants de différentes confessions ou religions reconnues comme telles.

Chaque samedi à 17h00, une messe est célébrée dans le salon de la Résidence.

Les repas

Les repas sont confectionnés sur place par le personnel de la Résidence.

Le petit-déjeuner est servi en chambre à partir de 7 heures par les agents de services et les aides-soignants.

Toutefois, les résidents qui le souhaitent peuvent prendre leur petit-déjeuner en salle à manger de 7 heures à 9 heures où un agent de service est à leur disposition.

La salle à manger vous accueille à partir de :

- 12 heures pour le déjeuner
- 19 heures pour le dîner.

Bien entendu, si votre état de santé le justifie, vos repas vous seront servis en chambre.

Le goûter est servi à partir de 15h45 en chambre ou en salle d'animation chaque après-midi par les agents de service, l'animateur et les aides-soignants.

Une collation est proposée le soir par les veilleurs de nuit.

Le menu du jour est affiché à l'entrée de la salle à manger. Les menus sont établis de manière à être équilibrés en privilégiant le respect des goûts, des souhaits et des habitudes alimentaires de nos pensionnaires. Vous pouvez inviter votre famille ou vos amis à partager votre repas moyennant une participation financière (prévenir l'accueil au minimum 24 heures à l'avance). Le prix de ce repas est affiché à l'accueil de l'établissement et se règle d'avance au secrétariat.

Seul le suivi des régimes prescrits par ordonnance médicale est assuré.

Pour votre anniversaire, un gâteau maison est confectionné et servi à l'ensemble des résidents lors des animations le dernier mardi du mois.

La sécurité alimentaire est assurée par des prélèvements des aliments et des surfaces en cuisines par un laboratoire d'analyses spécialisé.

Votre linge

Son entretien est assuré par l'établissement à l'exception des articles délicats qui risquent d'être endommagés et doivent donc être entretenus par vous-même ou votre famille.

Votre linge doit être étiqueté à vos nom et prénom et doit être renouvelé aussi souvent que nécessaire. Un trousseau minimum est demandé à l'entrée dans l'établissement.

Le personnel est à votre disposition pour toute question concernant vos vêtements et votre linge personnel.

Le linge de lit (jeté de lit, couverture, draps, oreiller) est fourni exclusivement par la Résidence.

Vos loisirs

Vous conservez votre entière liberté. Vous êtes libre d'organiser votre journée comme vous le souhaitez. Vous pouvez aller et venir et sortir de l'établissement à votre guise sous réserve d'avertir le personnel notamment en cas d'absence prolongée.

La porte d'entrée est fermée à 20 heures. Après 20 heures, un portier relié sur le bip du personnel permet l'accès à la Résidence. Il est situé à côté de la porte d'entrée principale de la Résidence.

Un salon de télévision est à votre disposition dans l'espace « Nistos »

L'été des salons de jardin sont disposés en terrasse afin que vous puissiez profiter du soleil et partager des instants de convivialité.

Des activités et des animations collectives vous sont proposées plusieurs fois par semaine par l'animatrice et le personnel de la Résidence (projection de films, spectacles, chant, lotos, jeux vidéo, sorties en ville, promenades dans la campagne environnante, ateliers manucure...) L'animatrice et le personnel solliciteront votre participation mais vous êtes libre de prendre part aux activités ou non.

Le programme mensuel des animations est affiché dans l'entrée principale de l'établissement et rappelé aux résidants par le personnel ou à l'occasion des commissions animation.

Vos idées d'activités et d'animations sont les bienvenues et peuvent être exprimées auprès de notre animatrice ou du secrétariat.

Satisfactions, plaintes et réclamations

Le chef d'établissement se tient à votre disposition et à celle de vos proches sur rendez-vous pour recevoir vos réclamations et / ou satisfactions.

Vous pouvez en outre exprimer vos attentes, plaintes et / ou satisfactions en participant aux différentes instances mises en place dans l'établissement (Conseil de la vie sociale, commissions menus, commissions animation...) et en participant à l'enquête de satisfaction proposée chaque année.

Enfin, des supports appelés « fiches de progrès » sont disponibles à l'accueil pour exprimer vos réclamations, satisfactions ou suggestions de manière anonyme ou non. Ces fiches pourront une fois complétées être déposées dans la boîte à lettres installée à l'accueil.

Une réponse écrite y sera systématiquement apportée.

Assurances

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Cette assurance ne vous exonère cependant pas pour les dommages que vous pourriez causer. Il est donc demandé de souscrire une assurance responsabilité civile.

Votre santé

Les soins sont coordonnés par une infirmière coordonnatrice et un médecin coordonnateur et assurés par une équipe composée :

- d'infirmiers diplômés d'Etat,
- d'aides-soignants et d'aides médico-psychologiques.

Il est demandé aux familles et aux proches de sortir de la chambre lors des soins infirmiers et de nursing sauf demande expresse du résident.

L'infirmière coordonnatrice, Madame Sylvie LABURTHER, est présente du lundi au vendredi.

Notre médecin coordonnateur, le Docteur Magali HINH-THAI est présent selon planning prédéfini. Vous ou votre famille pouvez le rencontrer sur rendez-vous pris auprès de l'infirmière coordinatrice.

Vous conservez le libre choix de votre médecin traitant, de votre kinésithérapeute, de votre pédicure et de votre chirurgien dentiste dont les honoraires restent à votre charge. Les consultations chez les médecins libéraux spécialistes ou dans les établissements de santé sont à votre charge et / ou à celle de votre famille. Cette dernière est informée des rendez-vous par l'infirmière coordinatrice afin d'organiser votre transport.

La Résidence emploie des infirmiers. Les soins infirmiers prescrits sont donc à la charge de l'établissement.

En principe, vous consultez votre médecin hors de la présence de l'infirmier. Votre médecin rencontre l'infirmier après les visites.

Vous pouvez avoir accès à votre dossier médical et de soins (loi 2002-303 du 04 mars 2002) sur demande écrite (lettre simple) adressée au médecin coordonnateur de la Résidence au moins 7 jours à l'avance.

La communication des données pourra donner lieu à un accompagnement psychologique ou médical approprié si nécessaire et aura toujours lieu au cours d'un entretien avec le médecin coordonnateur.

Vos médicaments sont en principe conservés à la pharmacie de la Résidence. Ils vous sont distribués par les infirmiers ou les aides-soignants et les veilleurs de nuit dans le respect de la réglementation en vigueur.

Une surveillance est assurée de jour comme de nuit par du personnel qualifié.

Une géronto-psychologue, Mademoiselle Virginie GASC, est présente le mardi et les vendredis des semaines impaires. Son rôle est de vous aider à vous adapter à la Résidence et d'aider les équipes dans leur mission d'accompagnement des résidents. Vous pouvez si vous le souhaitez la rencontrer sur rendez-vous pris auprès de l'infirmière coordonnatrice ou auprès du secrétariat. Mademoiselle GASC se tient également à la disposition de vos proches sur rendez-vous. Elle vous sollicitera pour construire votre projet d'accompagnement personnalisé et se permettra de contacter vos proches.

Elle organise en outre des groupes de parole trimestriels à l'attention des familles.

Notre personnel a à cœur de répondre à vos besoins d'une façon adaptée et personnalisée et de vous offrir des soins et des prestations de qualité.

Nos tarifs

Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil Général et du Préfet sur proposition du Conseil d'administration.

Ils comprennent :

- un tarif à la charge du résident composé d'un tarif hébergement augmenté d'une participation dépendance correspondant au GIR 5-6,
- un tarif dépendance pris en charge par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en fonction de votre degré de dépendance évalué à l'aide de la grille AGGIR,
- un tarif soins pris en charge par l'Assurance Maladie.

Les frais de séjour sont payables d'avance chaque début de mois dès réception de la facture auprès du secrétariat de la Résidence.

Nous espérons que ce livret vous aura apporté toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur votre séjour ou futur séjour parmi nous et vous aura conforté dans votre choix de vivre au « Val de Neste ».

Nous sommes ou serons heureux de vous accueillir dans votre nouveau lieu de vie.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires sur notre Résidence.

Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos sentiments respectueux.